



## Décision de radiodiffusion 2006-624

Ottawa, le 15 novembre 2006

### Diverses requérantes

Grande Prairie (Alberta)

*Audience publique à Edmonton (Alberta)*

*19 juin 2006*

### Refus de demandes proposant des services de radio à Grande Prairie (Alberta)

*Le Conseil a étudié plusieurs demandes visant l'exploitation de services de radio à Grande Prairie au cours d'un processus qui a donné lieu à l'audience publique du 19 juin 2006 à Edmonton. Dans la présente décision, le Conseil **refuse** sept demandes proposant de nouvelles stations de radio pour desservir Grande Prairie.*

1. Le 12 avril 2005, le Conseil publiait *Appel de demandes de licence de radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio pour desservir Grande Prairie (Alberta)*, avis public de radiodiffusion CRTC 2005-30 (l'appel). L'appel annonçait que le Conseil avait reçu une demande de licence de radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio commerciale pour desservir Grande Prairie, en Alberta, et invitait d'autres parties intéressées à soumettre des demandes de licence en vue de desservir cette région.
2. À la suite de l'appel, le Conseil a reçu neuf demandes en vue d'obtenir des licences de radiodiffusion visant à desservir Grande Prairie. Ces demandes, ainsi que celle à l'origine de l'appel, ont été étudiées lors de l'audience publique du 19 juin 2006 à Edmonton.
3. Dans *Attribution de licences à de nouvelles stations de radio pour desservir Grande Prairie (Alberta) – Préambule aux décisions 2006-621 à 2006-624*, avis public de radiodiffusion CRTC 2006-144 (l'avis public 2006-144), publié aujourd'hui, le Conseil conclut que le marché de Grande Prairie est en mesure d'absorber trois nouvelles stations de radio FM pour desservir la population, sans incidence négative induite sur les stations déjà en place.
4. Dans *Station de radio FM de rock classique/succès classiques à Grande Prairie*, décision de radiodiffusion CRTC 2006-621, 15 novembre 2006, le Conseil approuve la demande présentée par Bear Creek Broadcasting Ltd. en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une nouvelle entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise devant desservir Grande Prairie à 103,3 MHz.

5. Dans *Station de radio FM de musique rock classique à Grande Prairie*, décision de radiodiffusion CRTC 2006-622, 15 novembre 2006, le Conseil approuve aussi la demande présentée par Vista Radio Ltd. en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise devant desservir Grande Prairie à 104,7 MHz.
6. Enfin, dans *Station de radio FM de musique chrétienne à Grande Prairie*, décision de radiodiffusion CRTC 2006-623, 15 novembre 2006, le Conseil approuve également la demande présentée par Allan Hunsperger, au nom d'une société devant être constituée, en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une nouvelle entreprise de programmation de radio FM commerciale spécialisée de langue anglaise qui offrira une formule de musique Gospel, devant desservir Grande Prairie à 96,3 MHz.
7. Dans la présente décision, le Conseil **refuse** les sept autres demandes énumérées dans l'annexe de la présente décision.

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*

## **Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2006-624**

Le Conseil **refuse** les demandes suivantes proposant d'exploiter une station de radio FM à Grande Prairie, dans l'ordre où elles ont été énumérées à l'origine dans l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-4, 20 avril 2006 modifié par l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-4-1, 27 avril 2006, par l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-4-2, 24 mai 2006, par l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-4-3, 29 mai 2006 et par l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-4-4, 9 juin 2006.

**1097282 Alberta Ltd.**

2005-0827-8

**Newcap Inc.**

2005-0808-8

**O.K. Radio Group Ltd.**

2004-1254-4

**Sun Country Cablevision Ltd., au nom d'une société devant être constituée**

2005-0836-9

**Jim Pattison Broadcast Group Ltd. (l'associé commandité) et Jim Pattison Industries Ltd. (l'associé commanditaire), faisant affaires sous le nom de Jim Pattison Broadcast Group Limited Partnership**

2005-0829-4

**Crude Communications Inc.**

2004-1109-1

**Standard Radio Inc.**

2005-0822-8